

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION INDIGO

Date d'entrée en vigueur : 22 juillet 2020

Indigo est une société par actions simplifiée, au capital de 12 828,12 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 843 148 800, dont le siège social est sis 18 rue de l'ancienne Mairie, 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après, « **Indigo** »).

## Contact :

Pour tout problème concernant l'utilisation de l'Application Indigo ou son fonctionnement l'Utilisateur peut contacter Indigo à l'adresse e-mail suivante : [help@indigo.world](mailto:help@indigo.world).

## ARTICLE 1 – Définitions

### **Application Indigo**

Désigne l'application mobile Indigo déclinée sous les systèmes d'exploitation Android et iOS et WEB et disponible en téléchargement sur l'Apple Store et Google Play. Elle permet aux Utilisateurs de réaliser des Échanges.

### **Association**

Désigne un type de Page créé par le représentant légal d'une association soumise à la loi de 1901 (ou toute autre personnes dûment habilitée à cet effet), légalement constituée, utilisatrice de l'Application Indigo pour leur propre compte et à des fins non-professionnelles. Les Associations constituent une catégorie particulière d'Utilisateur. Ces utilisateurs particuliers sont identifiés par des Pages.

### **Bien**

Désigne les objets mobiliers demandés ou proposés par un Utilisateur dans le cadre d'une Demande ou d'une Offre sur l'Application Indigo.

### **Centres d'intérêt**

Désignent des groupes de catégories de Biens et de Services renseignés par l'Utilisateur et lui permettant de recevoir des annonces suggérées au regard des critères renseignés.

### **Chat**

Désigne le service de messagerie instantanée mis à la disposition des Utilisateurs de l'Application Indigo. Le Chat a pour vocation de simplifier les Échanges entre Utilisateurs, et de les aider à planifier leurs rencontres.

**Clients**

Désigne toute personne ayant souscrit un contrat de prestation de services avec Indigo portant sur l'utilisation de l'Application Indigo ou du Dashboard.

**Compte**

Désigne le compte qui doit être créé par les Utilisateurs, obligatoire pour l'utilisation de l'Application Indigo. Le Compte rassemble l'ensemble des données relatives à l'Utilisateur permettant notamment l'accès aux services de l'Application Indigo.

**CGU ou Conditions Générales d'Utilisation**

Désigne les présentes conditions générales d'utilisation de l'Application Indigo.

**Dashboard**

Désigne une interface réservée aux clients d'Indigo leur permettant d'accéder à des données statistiques les concernant, relatives aux Echanges.

**Demande**

Désigne un besoin de Bien ou de Service exprimé sur l'Application Indigo par un Utilisateur ou la réponse à une proposition de mise à disposition d'un Bien ou offre de Service faite sur l'Application Indigo par un Utilisateur.

**Demandeur**

Désigne un Utilisateur qui a exprimé une Demande sur l'Application Indigo. Le Demandeur peut également être un Utilisateur qui répond à une proposition de Bien ou de Service déjà en ligne sur l'Application Indigo.

**Entreprise**

Désigne un type de Page créé par le représentant légal (ou toute autre personne dûment habilitée à cet effet) d'une personne morale de droit privé légalement constituée utilisatrice de l'Application Indigo à des fins non-professionnelles. Les Entreprises constituent une catégorie particulière d'Utilisateur. Ces utilisateurs particuliers sont identifiés par des Pages.

**Echange**

Désigne l'opération par laquelle les Utilisateurs s'échangent des Biens ou des Services à la suite d'une Demande ou d'une Offre faite sur l'Application Indigo.

**Identifiants**

Désignent les informations suivantes : nom, pseudonyme, et mot de passe choisis par l'Utilisateur, lui permettant de créer un Compte pour accéder à l'Application Indigo. Pour créer un Compte, un Utilisateur peut également se servir de son profil Facebook. Certaines informations de son profil (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, photo de profil) sont alors communiquées à Indigo pour que le Compte de l'Utilisateur soit synchronisé avec son compte Facebook.

**Identifiants de la Page**

Désignent les informations suivantes : identifiants et mot de passe choisis par l'administrateur de la Page et lui permettant d'ajouter d'autres administrateurs de la Page.

### **Offrant**

Désigne l'Utilisateur ou la Page qui propose un Bien ou un Service sur l'Application Indigo.

### **Offre**

Désigne une proposition de Bien ou de service mise en ligne par un Utilisateur ou une Page sur l'Application Indigo.

### **Organisme Public**

Désigne un type de Page créé par le représentant légal (ou toute autre personnes dûment habilitée à cet effet) d'une personne morale de droit public utilisatrice de l'Application Indigo pour son propre compte et à des fins non-professionnelles.

### **Page**

Désigne la page d'un profil correspondant à un Organisme Public, une Association ou une Entreprise ou tout autre type d'organisation créée par le représentant légal (ou toute autre personnes dûment habilitée à cet effet) de cette entité et pour le compte de celle-ci.

### **Service**

Désigne la ou les prestations demandées ou proposées par un Utilisateur dans le cadre d'une Demande ou d'une Offre sur l'Application Indigo.

### **Utilisateur**

Désigne toute personne physique, Entreprise, Association, Organisme Public ou toute autre entité inscrite, disposant d'un Compte ou d'une Page et utilisant l'Application Indigo, de manière régulière ou occasionnelle, à titre non professionnel.

Pour être en mesure d'utiliser toutes les fonctionnalités de l'Application Indigo, un Utilisateur doit créer un Compte. Il doit auparavant vérifier s'il est éligible (voir les conditions d'inscription prévues à l'Article 6 des CGU : *Accès au contenu de l'Application Indigo*).

## **ARTICLE 2 – Présentation générale de l'Application Indigo**

Le but premier d'Indigo est de promouvoir l'entraide sociale et le réemploi au quotidien de Biens ou de Services, grâce à l'Application Indigo.

L'Application Indigo est une plateforme collaborative, sur laquelle les Utilisateurs peuvent proposer de leur temps pour rendre des Services ou offrir des Biens à d'autres Utilisateurs.

A cette fin, l'Application offre différentes fonctionnalités (voir Article 7 des CGU).

Les Associations peuvent demander ou offrir des Biens ou des Services gratuitement.

Les Entreprises peuvent offrir des Biens gratuitement

Les Organismes publics peuvent offrir des Biens ou des Services

**La participation aux Échanges pour tous les Utilisateurs (y compris les Associations, Entreprises, Organismes Publics et/ou toute autre entité) est effectuée à titre non-professionnel, et en aucun cas à titre professionnel.**

L'Utilisateur qui agit à titre professionnel alors qu'il se présente comme un consommateur ou un non-professionnel se rend coupable du délit de pratiques commerciales trompeuses puni d'un emprisonnement de 2 ans et d'une amende de 300.000 euros pour les personnes physiques et 1.500.000 euros pour les personnes morales, pouvant être portée à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels, ou à 50 % des dépenses engagées pour la réalisation de la publicité ou de la pratique litigieuse. (articles L. 121-4 21° et L. 132-2 du code de la consommation).

L'Application Indigo permet à ses Utilisateurs, selon les catégories concernées, d'offrir et de bénéficier de Services ou de Biens, gratuitement, sans rétribution d'argent et à titre non professionnel. Aucun Service relevant d'une profession réglementée (telles que médecin, pharmacien, avocat, agent immobilier, architecte etc.) ne pourra être proposé ni faire l'objet d'un Échange entre les Utilisateurs.

### **ARTICLE 3 – Acceptation, opposabilité et modifications des Conditions Générales d'Utilisation (« CGU »)**

Les CGU ont pour objet de préciser les conditions et règles qui régissent l'utilisation de l'Application Indigo et du Dashboard. Les Utilisateurs s'obligent au respect des CGU. Celles-ci sont portées à la connaissance des Utilisateurs pour acceptation au moment de leur inscription sur l'Application Indigo et également disponible sur le site internet Indigo à l'adresse suivante : [[https://assets.indigo.world/website/cgu\\_indigo\\_fr\\_v2.pdf](https://assets.indigo.world/website/cgu_indigo_fr_v2.pdf)]. Les CGU opposables aux Utilisateurs sont celles en vigueur au moment de l'utilisation de l'Application Indigo et du Dashboard et de la réalisation de l'Échange.

Les présentes CGU expriment l'intégralité de l'accord entre l'Utilisateur et Indigo relative à l'utilisation de l'Application Indigo et du Dashboard.

### **ARTICLE 4 – Propriété intellectuelle**

La marque Indigo est déposée à l'INPI au nom d'Indigo sous le numéro 18018176.

Toute utilisation frauduleuse de cette marque pourra faire l'objet d'une action en justice. La même protection s'étend à la reproduction non autorisée des dérivés de la marque, de la charte graphique, des logos, des typos et de tous autres éléments attachés à l'Application Indigo.

Toute représentation ou reproduction de l'Application Indigo ou de la marque, logo, charte graphique, typos ou des éléments relatifs à Indigo est interdite.

La marque Indigo ainsi que tous les éléments constitutifs de l'Application Indigo, qu'ils soient graphiques, organisationnels ou auditifs, sont la propriété exclusive d'Indigo. Les logos et symboles utilisés sur l'Application Indigo tel que la charte graphique dans son intégralité ne peut en aucun cas être reproduit sans en référer au préalable à Indigo. Toute reproduction de ces éléments, sans autorisation préalable, est susceptible de constituer un acte de contrefaçon.

## ARTICLE 5 – Modifications des Conditions Générales d'Utilisation

Indigo est libre de modifier les CGU. L'Utilisateur qui continuerait d'utiliser l'Application Indigo après une modification mineure des CGU n'altérant pas les qualités ni les caractéristiques de son utilisation est réputé avoir accepté les nouvelles CGU.

Indigo informe l'Utilisateur de toute modification substantielle des CGU et l'Utilisateur sera invité à accepter les nouvelles CGU.

## ARTICLE 6 – Accès au contenu de l'Application Indigo

### 6.1 Inscription

La création d'un Compte ou d'une Page est considérée comme valable une fois que l'Utilisateur a rempli le formulaire d'inscription et accepté les CGU. Les CGU font partie intégrante du formulaire d'inscription. Indigo se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription, sans indication de motif.

En créant un Compte ou une Page, vous gardez et confirmez que :

- vous avez 18 ans révolus ou vous êtes majeur dans votre pays de résidence ; si vous êtes mineur, vous confirmez avoir obtenu l'accord exprès de votre parent ou représentant légal ;
- vous avez la capacité juridique de contracter et de proposer ou demander des Biens et Services à titre **non professionnel** ;
- vous ne proposerez aucun Service ayant trait aux professions réglementées (telles que médecin, pharmacien, avocat, agent immobilier, architecte etc.) ;
- les informations que vous avez soumises à Indigo dans le cadre du formulaire d'inscription sont exactes, actuelles et n'induisent pas en erreur ;
- Dans le cas d'une Association, d'une Entreprise, d'un Organisme Public ou toute autre entité, vous êtes le représentant légal de l'entité ou dûment habilité pour inscrire l'entité sur l'Application Indigo,

- Vous agissez en qualité de non professionnel sur l'Application Indigo et agissez dans le respect des dispositions légales et obligations que vous sont propres ;
- vous disposez de l'ensemble des autorisations nécessaires (notamment assurance, autorisation administrative, etc.) pour proposer/réaliser l'Offre ou la Demande ;
- vous ne transférez et ne donnez pas accès à votre Compte à un tiers ;
- vous êtes seul responsable de maintenir la confidentialité de votre mot de passe ;
- Vous vous engagez à ne pas créer ou utiliser, sous votre propre identité ou celle d'un tiers, d'autres Comptes ou Pages que celui (celle) initialement créé(e).

Si l'Utilisateur s'aperçoit que son Compte ou celui d'un autre Utilisateur est utilisé frauduleusement, il s'engage à en alerter immédiatement Indigo.

Indigo se réserve le droit de s'opposer à l'inscription d'une personne qui refuserait de se conformer aux CGU.

Les Utilisateurs sont libres de supprimer à tout moment leur Compte dans les paramètres de l'Application Indigo.

## **6.2 Comptes des personnes physiques**

Le compte public d'un Utilisateur personne physique comporte les informations suivantes : nom, prénom, photo de profils et autres photos partagées, nombre de personnes aidées, poids de Biens échangés, émissions de CO2 évitées grâce aux Echanges, l'expérience (nombre d'Echanges réalisés via l'Application Indigo, avis laissés par les autres Utilisateurs relatifs à un Echange, avis laissés par les autres Utilisateurs sur l'Utilisateur lui-même), Utilisateurs abonnés et Utilisateurs suivis, texte de description des raisons ayant conduit à l'inscription sur l'Application Indigo (optionnel), texte de description de l'Utilisateur (optionnel), ainsi que les annonces postées par l'Utilisateur.

## **6.3 Pages**

Le compte public d'une Page comporte les informations suivantes : type d'entité, nom de la page, photos de profil, ville et pays, nombre d'Echanges réalisés via l'Application Indigo, nombre de recommandations ou de non recommandations, avis personnels et avis relatifs à un Echange, date de création du compte, nombre d'abonnés et de personnes suivies, site internet, texte de description de la page (optionnel), texte de description des raisons ayant conduit à l'inscription sur l'Application Indigo (optionnel) et les annonces d'Offres et de Demandes de Biens ou de Services postées par la Page.

## **6.4 Exclusion des Utilisateurs – suspension de Compte ou d'une Page**

Si l'Utilisateur ou la Page venait à manquer aux CGU, Indigo se réserve le droit de faire cesser immédiatement l'activité du Compte ou de la Page de l'Utilisateur et de résilier le Compte ou la Page de l'Utilisateur, sans qu'il soit nécessaire de l'en avertir par avance.

Indigo peut être amenée à suspendre temporairement l'accès à un Compte de l'Utilisateur ou à une Page pour des raisons de sécurité.

## **ARTICLE 7 – Utilisation de l'Application Indigo**

Par son utilisation de l'Application Indigo, l'Utilisateur accepte les CGU. L'Utilisateur ne doit pas utiliser l'Application Indigo à d'autres fins que celles qui sont prévues par les CGU.

L'utilisation de l'Application Indigo s'effectue sous le contrôle et la seule responsabilité de l'Utilisateur.

Indigo informe les Utilisateurs qu'il leur appartient de vérifier qu'ils disposent de l'ensemble des autorisations personnelles et/ou légales nécessaires (notamment assurance, autorisation administrative, etc.) afin d'utiliser les services proposés dans le cadre de l'Application Indigo. Indigo ne saurait être tenue pour responsable dans le cas d'une utilisation contraire à des dispositions légales de l'Application Indigo par un Utilisateur.

Les Echanges s'effectuent à titre gratuit.

### **7.1 Recherche et Échange de Biens ou de Services**

L'Utilisateur peut, lorsqu'il ouvre l'Application Indigo, regarder sur les listes quelles sont les Demandes et les Offres situées autour de lui. Les Utilisateurs ont également accès à une carte sur laquelle les Offres apparaissent en bleu et les Demandes en rouge. Il peut ensuite préciser ses besoins par le biais d'une recherche. Le Demandeur doit alors préciser le Bien ou le Service désiré ou du moins la catégorie dans laquelle il se trouve. Des filtres lui permettent d'affiner sa recherche en indiquant le périmètre géographique au sein duquel le Bien ou le Service se situe, la catégorie ou le type d'annonce (Offres de Biens et de Services, Demandes d'Biens et de Services).

Une fois la recherche effectuée, le Demandeur peut contacter l'Offrant par l'intermédiaire du Chat. Le Chat permet aux Utilisateurs d'organiser leur rencontre pour procéder aux Échanges de manière réelle.

L'Offrant reste libre d'accepter ou non les Demandes qui lui parviennent à propos de Biens ou de Services qu'il a pu mettre en ligne sur l'Application Indigo. Dans le cas d'une Offre de Bien ou de Service par un Utilisateur, l'Offrant a la possibilité de réserver le Bien ou le Service à un autre Utilisateur (le Demandeur). L'Offrant comme le Demandeur ont la possibilité d'annuler à tout moment la réservation consentie.

Dans le cas d'une création d'annonce de type Demande par un Utilisateur. L'Utilisateur qui a publié l'annonce, comme l'Utilisateur qui répond à cette demande, ont la possibilité d'annuler à tout moment l'Échange.

Un Utilisateur ayant créé une annonce de type Demande pourra déclarer avoir reçu le Bien ou le Service de la part d'un autre Utilisateur.

Un Utilisateur qui a publié une Offre de Bien ou de Service pourra déclarer avoir donné le Bien ou avoir rendu le Service à un autre Utilisateur.

L'accord entre Utilisateurs est irrévocable. Toutefois, en fonction des circonstances, il peut être admis qu'un Service soit finalement annulé. Si pour des raisons objectives, il n'a pu être réalisé, l'Utilisateur qui souhaite annuler doit alors préciser à l'Utilisateur lésé, les raisons qui justifient son annulation. Il est techniquement possible pour un Offrant de retirer ou supprimer une Offre déjà accordée à un Utilisateur l'ayant demandée.

Indigo se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte d'un Utilisateur en cas d'annulations répétées de sa part.

Dans la page de recherche, un Utilisateur peut choisir de définir ses Centres d'intérêt afin que des annonces lui soient suggérées au regard desdits Centres d'intérêt.

L'Utilisateur ou la Page reconnaît être le seul responsable du contenu de l'Offre ou de la Demande publiée. En conséquence, l'Utilisateur ou la Page déclare et garantit l'exactitude et la véracité de toute information contenue dans l'annonce.

## **7.2 Publication d'Offres et Demandes**

Tout Utilisateur peut publier des Offres et des Demandes de Biens ou de Services sur l'Application Indigo. L'Offrant peut préciser ses publications en discutant avec les Utilisateurs intéressés via le Chat. L'Utilisateur publiant une Offre ou une Demande est invité à la localiser géographiquement, afin de permettre aux autres Utilisateurs de l'Application Indigo aux alentours d'affiner leurs recherches. L'annonce apparaîtra sur la carte dans un radius de 500 mètres de l'adresse indiquée.

La publication d'une Offre ou d'une Demande de Biens ou de Services sur l'Application Indigo est gratuite.

Indigo informe les Utilisateurs que le classement des Offres ou des Services visibles sur l'Application s'opère par défaut en fonction du périmètre géographique autour de l'Utilisateur. Les Offres et des Services ne sont pas référencées en fonction de critères capitalistiques, d'une quelconque rémunération reçue par Indigo, de critères contractuels divers entre des Utilisateurs et Indigo ni favorisé par un forfait spécial (type compte premium).

Il est possible pour les Utilisateurs d'accéder à l'historique de leurs Offres et Demandes sur l'Application Indigo dans les messages archivés.

## 7.3 Évaluations des Utilisateurs et Pages

### Entre Utilisateurs.

1. **Dans le cadre d'un Échange.** Afin de garantir un suivi des services rendus, les Utilisateurs peuvent laisser un avis sur les Échanges dont ils ont bénéficié de la part des autres Utilisateurs. L'avis se matérialise par une recommandation ou non-recommandation à la fin d'un Échange. L'avis d'un Utilisateur pourra être assorti de commentaires, d'appréciations décrivant les caractéristiques et la qualité des Biens et/ou Services dont il a bénéficié. Dans le cas où un Utilisateur ne recommande pas l'autre Utilisateur, il devra assortir cet avis d'un commentaire écrit justifiant son choix de ne pas recommander. Tous les Utilisateurs ont la possibilité de répondre aux avis laissés à la suite d'un Échange. Tous les avis sont publics et consignés dans le profil public des Utilisateurs impliqués dans l'Échange. Les avis rendus ne doivent en aucun cas contenir des propos diffamatoires et/ou injurieux entre les Utilisateurs.
2. **En dehors du cadre d'un Échange.** L'objet de l'avis personnel (en dehors du cadre de l'Échange) a pour finalité de laisser un commentaire sur le profil d'un Utilisateur. L'avis se matérialise par une recommandation ou non-recommandation de ce profil. L'avis d'un Utilisateur pourra être assorti de commentaires et appréciations concernant l'autre Utilisateur. Dans le cas où un Utilisateur ne recommande pas l'autre Utilisateur, il devra assortir cet avis d'un commentaire écrit justifiant son choix de ne pas recommander. Tous les Utilisateurs ont la possibilité de répondre aux avis personnels laissés par un autre Utilisateur. Tous les avis sont publics et consignés dans le profil public des Utilisateurs concernés. Les avis rendus ne doivent en aucun cas contenir des propos diffamatoires et/ou injurieux entre les Utilisateurs.

**Entre Pages et Utilisateurs.** Le système d'évaluation des Échanges et avis personnels respecte le même fonctionnement qu'entre les Utilisateurs, tel que défini aux points 1 et 2 ci-dessus.

**Commentaires d'appréciation et profil des Utilisateurs.** Les commentaires d'appréciation restent présents sur le profil de l'Utilisateur ou sur la Page, sauf s'il supprime son Compte ou s'il signale un avis non conforme aux CGU en contactant Indigo à travers le Centre d'Aide de l'Application Indigo. Les commentaires d'appréciation sont publiés immédiatement et aucun contrôle ou modération n'est exercé par Indigo avant leur publication. Indigo se réserve le droit de juger de la conformité du commentaire aux CGU.

## 7.4 Règles communes aux Offres et Demandes

Indigo n'est pas partie dans la relation entre les Demandeurs et les Offrants. Indigo ne transfère en aucun cas la propriété des Biens échangés de l'Offrant vers le Demandeur.

Indigo n'est pas partie dans la relation entre les Pages et les Utilisateurs. Indigo ne transfère en aucun cas la propriété des Biens échangés dans le cadre des relations entre les Utilisateurs et les Pages.

## 7.5 Règles de modération

Les Utilisateurs et les Pages doivent veiller à respecter les obligations légales en vigueur.

Les Utilisateurs et les Pages sont garants de l'exactitude des informations fournies sur l'Application Indigo. Tout Utilisateur ou Page qui constaterait sur l'Application Indigo des faits constitutifs de délit d'usurpation d'identité se doivent d'en informer Indigo.

Toutes les publications d'Offres ou de Demandes illégales sont interdites et notamment celles qui ont pour objet les produits hors du commerce, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs (par exemple, armes, drogues, éléments et produits du corps humain, prostitution etc.). Par ailleurs, est également proscrite la publication d'Offres et de Demandes pour lesquelles l'Utilisateur ou les Pages, selon le cas, ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur les Biens objet de l'Echange.

Les Utilisateurs et les Pages doivent veiller à disposer de tous les droits nécessaires en vue de la publication de photographies sur leur Compte, sur la publication d'une Offre ou d'une Demande. Les photographies publiées ne doivent en aucune manière contenir des images à caractères diffamatoires, agressifs, menaçants, discriminatoires, xénophobes, racistes, antisémites ou pornographiques.

D'une manière générale, les Utilisateurs et les Pages s'obligent à respecter l'esprit de l'Application Indigo, qui est de promouvoir l'entraide et le civisme.

Les Utilisateurs et les Pages s'interdisent de formuler des propos diffamatoires, agressifs, menaçants, discriminatoires, xénophobes, racistes, antisémites ou à caractère pornographique, que ce soit sur leur Compte lors de la publication d'une Offre ou d'une Demande ou sur le Chat.

Les Utilisateurs et les Pages s'interdisent également tout usage illégitime d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou par un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique. Il est rappelé que ces faits sont constitutifs d'un délit puni par l'article 433-17 du code pénal d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Tout Utilisateur qui méconnaît les stipulations des CGU ou les obligations légales ou réglementaires encourt la fermeture de son Compte de manière définitive.

Indigo est également en droit de poursuivre en justice l'Utilisateur ou les Pages qui feraient une utilisation frauduleuse de l'Application Indigo.

Il est rappelé que chaque Utilisateur s'engage à ne disposer que d'un Compte unique. Aucune usurpation d'identité ne peut être tolérée lors de l'inscription sur l'Application Indigo.

En cas d'usurpation de son identité ou de pertes d'identifiants, l'Utilisateur peut communiquer avec les modérateurs à l'adresse mail suivante : [help@indigo.world](mailto:help@indigo.world). Le protocole à suivre lui sera ensuite indiqué par nos équipes.

L'utilisation de l'Application Indigo est interdite :

- aux mineurs de moins de 18 ans. Néanmoins un mineur peut utiliser l'Application Indigo dès lors qu'il a obtenu l'autorisation préalable de son représentant légal. Indigo ne saurait être tenue pour responsable en cas d'inscription d'un mineur en contradiction avec les conditions prévues dans les présentes CGU ;
- L'inscription d'une Association, Entreprise, Organisme Public ou autre entité, ne peut être effectué que par son représentant légal ou toute autre personne dûment habilitée à cet effet ;
- aux Utilisateurs suspendus pour avoir précédemment méconnu les CGU de l'Application Indigo et/ou avoir fait l'objet d'une suspension définitive ;
- aux personnes morales dont le seul but serait professionnel ;
- aux personnes physiques dont le seul but serait professionnel ;
- aux personnes proposant des services ou Biens contraires à la loi, aux règlements, aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux CGU.

Indigo met en place une procédure d'alerte permettant aux Utilisateurs de signaler aux modérateurs, les actes contraires aux CGU. À cette fin, tout Utilisateur pourra signaler un abus à travers le mécanisme de signalement, accessible directement dans l'Application Indigo (dans la messagerie, le profil Utilisateur ou dans les annonces) ou dans la rubrique "Centre d'aide".

## **ARTICLE 8 – Responsabilités**

### **8.1 Statut de l'Application Indigo**

Indigo héberge le contenu des annonces mises en ligne par les Utilisateurs et les Pages (images, textes, descriptions, etc...). L'Application Indigo est une plateforme électronique mise à la disposition des Utilisateurs et des Pages, permettant de les mettre en relation avec d'autres Utilisateurs ou les Pages selon le cas. Indigo agit en qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique dont le rôle est d'offrir un accès à des services de communication au public en ligne et Indigo n'est pas un éditeur de contenu.

### **8.2 Responsabilité d'Indigo, des Utilisateurs et des Pages**

Indigo n'exerce aucun contrôle sur l'exactitude, la qualité, la licéité ou la sécurité des annonces mises en ligne par les Utilisateurs et les Pages. Indigo n'est pas garante ni de la véracité ni de l'exactitude des annonces mises en ligne. Dans la mesure où Indigo n'intervient pas dans la transaction, elle ne peut en aucun cas garantir qu'un Utilisateur ou une Page conclura la transaction qu'il a mise en ligne sur l'Application Indigo.

Indigo ne saurait être tenue responsable dans le cas où un Utilisateur utiliserait l'Application Indigo en méconnaissance de ses propres obligations légales.

Indigo ne vérifie pas la véracité des informations fournies par les Utilisateurs ou les Pages et décline toute responsabilité quant à l'inexactitude, l'inadéquation ou l'illicéité desdites informations. Indigo ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable des données, informations et/ou du contenu fournis par un Utilisateur ou une Page, accessibles ou non au public, de l'absence de véracité desdites données, informations ou contenu, des erreurs ou omissions qu'ils pourraient comporter, ainsi que des dommages consécutifs à l'utilisation de tout contenu fourni par un Utilisateur ou une Page, affiché ou transmis par courrier électronique ou toutes autres manières, via l'Application Indigo. Indigo n'a pas d'obligation générale de surveillance des données et du contenu fournis par les Utilisateurs ou les Pages ni d'obligation de suppression d'un contenu qui ne paraîtrait pas manifestement illicite, nonobstant son signalement. Indigo ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute conséquence qui pourrait survenir au cours ou à l'issue de rencontres ou prises de contact entre plusieurs Utilisateurs, ou non, ou entre Utilisateurs et Pages, à la suite de l'utilisation de l'Application Indigo.

La responsabilité d'Indigo ne pourra être retenue à aucun titre lors d'un Échange. À ce titre, aucun dédommagement ne pourra être réclamé. Indigo ne pourra être responsable de la défaillance de l'une des parties. Indigo ne peut garantir la conformité des Offres ou des Demandes. Indigo ne peut donc être tenue pour responsable de la qualité de la prestation de service rendue ou des biens remis.

La responsabilité d'Indigo ne pourra être engagée ni recherchée en cas d'accident survenu dans la manipulation d'un Bien offert sur l'Application Indigo, ni lors de la remise d'un Bien, ni de l'exécution d'un Service. Par conséquent, l'utilisation de l'Application Indigo se fait aux risques et périls de l'Utilisateur et des Pages. Il revient donc à l'Utilisateur et à la Page de prendre les précautions nécessaires et de s'assurer de la fiabilité de son interlocuteur.

Tout Utilisateur qui rend un service et toute Page s'engage à être couvert par une police d'assurance couvrant sa responsabilité en cas de dommages dont il ou elle pourrait être la cause lors de la manipulation d'un Bien offert sur l'Application Indigo, de la remise d'un Bien ou de l'exécution d'un Service.

L'Utilisateur offrant à un autre Utilisateur ou à une Page un Service incluant le déplacement par véhicule motorisé nécessitant un permis de conduire s'engage à confirmer la détention d'un permis valide adapté au type de véhicule en question. Indigo ne saurait être responsable d'un manquement à cette règle. De plus, l'Utilisateur ou la Page s'engage également à disposer d'une police d'assurance sur le dit véhicule.

Indigo laisse à l'entière discrétion des Utilisateurs et des Pages/Organisations le choix du moment et du lieu de leurs Échanges. Les Utilisateurs et les Pages/Organisations sont seuls responsables de leurs rencontres et de leurs transactions. Tout dommage survenant à l'occasion de la réalisation d'un Échange ne saurait relever de la responsabilité d'Indigo.

La responsabilité d'Indigo ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation de l'Application Indigo par l'Utilisateur, ou de vol ou de compromission de ses informations de connexion.

Par ailleurs, Indigo ne pourra être tenue responsable :

- du contenu des Données d'Identification et des Données Personnelles ;
- du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux sociaux par lesquels l'Utilisateur a connecté son profil sur l'Application Indigo ;
- du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

La responsabilité d'Indigo ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée par l'Utilisateur résultant d'un manquement à ses obligations contractuelles telles que définies aux présentes et uniquement au titre des dommages directs subis par l'Utilisateur.

### **8.3 Responsabilité des Utilisateurs et des Pages**

Dans le cadre de l'utilisation de l'Application Indigo, les Utilisateurs agissent sous leur seule et entière responsabilité, notamment conformément aux dispositions du code civil relatives au droit des obligations et à la responsabilité civile contractuelle (article 1101 et suivants du Code Civil).

Par ailleurs, Indigo rappelle que les Utilisateurs agissant en qualité de non-professionnels, les Echanges ne sont ainsi soumis à aucun délai de rétractation, garantie légale de conformité.

L'Utilisateur est responsable de toute Offre et/ou Demande qu'il publie sur l'Application indigo. Il ne doit diffuser que des Offres et/ou Demandes et des informations conformes à la réalité, et correspondant à une Offre et/ou Demande réelle. Il s'interdit de diffuser des informations à caractère diffamatoire et en général tout contenu contraire à l'objet de l'Application Indigo. Il s'engage à ne pas diffuser de contenus ou d'informations contenant des liens vers des sites qui auraient un caractère illicite et/ou non conforme à l'objet de l'Application Indigo.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation de l'Application Indigo, du contenu des Données d'identification qu'il fournit le concernant, des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

Chaque Utilisateur s'engage notamment :

- à vérifier l'exactitude des informations transmises
- à s'interdire de procéder à une quelconque altération, reproduction, correction, arrangement, modification ou diffusion du de l'Application Indigo ;
- à vérifier la conformité de ses données à la législation et aux droits d'éventuels tiers, à en obtenir seul toutes les autorisations nécessaires.

L'Utilisateur s'engage notamment à respecter les droits des tiers, les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, Indigo ne saurait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

L'Utilisateur supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement de l'Application mobile consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auxquels l'Utilisateur aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, l'Utilisateur supporte seule les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

### **8.4 Accessibilité à l'Application Indigo**

Du fait de la nature particulière du réseau internet, l'accès à l'Application Indigo peut être interrompu ou restreint à tout moment par une cause étrangère à Indigo. Dans ce cas, la responsabilité d'Indigo ne pourra être recherchée.

La responsabilité d'Indigo ne saurait non plus être engagée en cas d'interruption d'accès à l'Application Indigo du fait d'opérations de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation, dès lors que ces interruptions n'excéderont pas les usages en la matière. En outre, Indigo pourra interrompre temporairement ou définitivement l'accès à l'Application Indigo et au service, notamment en cas de cessation par elle de l'activité en cause, ou en cas de liquidation judiciaire ou amiable d'Indigo ; dans ces dernières hypothèses, le présent contrat sera résilié de plein droit.

Indigo n'est pas responsable du contenu des sites internet tiers vers lesquels renvoie des liens hypertextes présents sur l'Application Indigo.

## **8.5 Nature du contrat conclu entre les Utilisateurs**

Les contrat conclus entre les Utilisateurs au titre des Offres et des Demandes pourra être :

- soit un contrat d'échange lorsque les Utilisateurs se donnent respectivement une chose pour une autre (article 1702 et suivants du Code civil) ;
- soit une libéralité lorsque un Utilisateur donne un bien gratuitement sans obtenir autre chose en retour de la part d'un autre Utilisateur (article 893 et suivants du Code civil)

Indigo ne pourrait être tenue pour responsable d'un manquement par un Utilisateur aux dispositions du code civil.

Tout contrevenant à ces articles et aux législations françaises en vigueur s'expose à des poursuites judiciaires.

Par « force majeure » est entendu un événement à la fois insurmontable, imprévu et indépendant de la volonté d'une personne.

À l'endroit d'Indigo, la force majeure s'entend d'un événement à la fois insurmontable, imprévu et indépendant de la volonté d'Indigo, qui l'empêcherait d'assurer le bon fonctionnement de l'Application Indigo et les échanges entre les Utilisateurs, et entre ces derniers et les Pages, ou qui pourrait même entraîner l'échec de ceux-ci.

## **ARTICLE 9 – Données personnelles**

Indigo est soucieux de la protection des données personnelles des Utilisateurs et s'engage à assurer aux données personnelles un niveau de protection en conformité avec le règlement

de l'UE 2016/679 Règlement général sur la protection des données ("RGPD") et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ensemble, la "Réglementation sur la Protection des Données").

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données personnelles d'Indigo et les droits que vous pouvez exercer, nous vous renvoyons à la Politique de Confidentialité disponible à l'adresse suivante :  
[\[https://assets.indigo.world/website/privacy\\_policy\\_indigo\\_fr\\_v2.pdf\]](https://assets.indigo.world/website/privacy_policy_indigo_fr_v2.pdf)

## ARTICLE 10 – Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques d'Indigo et de ses prestataires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications et des paiements intervenus entre les parties. En conséquence, sauf erreur grave et manifeste d'Indigo et prouvée par l'Utilisateur, ce dernier ne pourra pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des informations sous format ou support électronique issu des systèmes informatiques d'Indigo, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve.

## ARTICLE 11 - **Loi applicable et juridiction compétente**

Les CGU sont régies par le droit français.

Tout litige relèvera des juridictions françaises compétentes.

L'Utilisateur pourra également présenter, le cas échéant, ses réclamations relatives à l'Application, sur la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne accessible [ici](#). La Commission Européenne se chargera de transmettre la réclamation aux médiateurs nationaux compétents.

Conformément aux règles applicables à la médiation, vous êtes tenus, avant toute demande de médiation, d'avoir fait préalablement part par écrit à Indigo de tout litige afin d'obtenir une solution amiable.

Conformément aux articles du code de la consommation L.611-1 et suivant, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service clients, l'Utilisateur pourra, en sa qualité de consommateur, recourir gratuitement à la médiation en contactant l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62, rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante: [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com)

